

Le 20 avril 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif de la décision D-2019-101 d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)

Chère consœur,

Le Coordonnateur fait suite par la présente à la demande de la Régie contenue dans sa décision D-2019-101 relative au suivi administratif requis, tel qu'il appert du paragraphe 284 de cette décision:

« [284] Elle demande au Coordonnateur de l'informer de façon administrative de la tenue de ces rencontres d'information en suivi de la présente décision et de fournir la liste des personnes présentes à chacune de ces rencontres. »¹

À cet effet, une rencontre d'information avec les entités visées par les normes de fiabilité au Québec a eu lieu le 3 février 2021, rencontre à laquelle ont par ailleurs participé certains représentants de la Régie.

Cette rencontre a eu notamment permis de présenter aux entités visées les projets en cours et ainsi que les projets à venir du Coordonnateur et de présenter l'exercice GridEx (simulation de cyber attaque). La Régie a également effectué une présentation de son site internet.

Le Coordonnateur soumet, à la demande de la Régie, la liste des personnes présentes à la rencontre du 3 février dernier en annexe à cette lettre et joint à la présente une copie du support informatique présentée lors de la rencontre.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

(s) *Joelle Cardinal*
JOELLE CARDINAL

¹ Décision [D-2019-101](#), p. 88.

p.j.